



Des filières agricoles équitables et durables

Une réponse aux enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et d'adaptation aux changements climatiques.

La libéralisation croissante des marchés dans les pays du Sud et l'abandon des principaux instruments de politique de soutien à l'agriculture, ont conduit à une mise en concurrence accrue des agricultures paysannes des pays en développement avec celles des pays dits industrialisés, qu'exacerbent les politiques de subvention et soutien à ces agricultures dans les pays occidentaux. Au sud, les productions locales et paysannes de lait, céréales ou volailles, pour ne citer qu'elles, sont particulièrement impactées par cette concurrence. Au Mali par exemple, 90% de la consommation nationale repose sur du lait importé de l'Union européenne, vendu 30% moins cher que celui produit localement^[1]. Sur les marchés locaux et de surcroît internationaux, les paysans, nombreux et dispersés, font également face à des acteurs dominants (commerçants, intermédiaires locaux et internationaux, agro-industries, centrales de supermarchés, etc.) qui contrôlent les marchés et filières de matières premières agricoles. L'exemple du cacao est dans ce domaine emblématique : deux fabricants de chocolat de couverture contrôlent plus de 60% du marché, et 65% du marché mondial des produits et confiseries à base de chocolat est aux mains de dix fabricants aux marques internationalement connues ! Des agro-industries, locales et internationales, et la grande distribution

parviennent aujourd'hui à imposer les prix, de même que des exigences élevées en termes de volumes, de standardisation et de traçabilité, qui fragilisent d'autant la place des agricultures paysannes dans les filières agricoles et d'élevage. Ces logiques économiques s'accompagnent d'impacts environnementaux, économiques et sociaux négatifs : elles reposent encore trop souvent sur une exploitation non-durable des ressources naturelles des écosystèmes et une répartition inéquitable de la richesse créée au sein des filières, enfermant la grande majorité des familles paysannes du Sud dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Les agricultures paysannes ont pourtant démontré leur rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la fourniture d'aliments de qualité : aujourd'hui dans le Monde, 70% des produits agricoles consommés proviennent de productions paysannes. Elles ont souvent prouvé leur efficacité dans la création d'emplois et la réduction de la pauvreté sur les territoires ruraux, de même que sur la valorisation de terres dégradées, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Adaptables et résilients, leurs systèmes agricoles sont fondamentaux pour préserver l'équilibre écologique et socio-économique des zones rurales, et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tant locale que mondiale.

^[1] SOS Faim Belgique, Campagne « N'exportons pas nos problèmes », 2019.

Dans un tel contexte d'un commerce mondialisé générateur d'iniquité sociale et économique, et de déséquilibres environnementaux, les fonctions des agricultures paysannes dans ces grands équilibres d'aujourd'hui et de demain doivent être davantage reconnues et soutenues, via la promotion et le développement de filières agricoles « équitables » et « durables » :

- « Équitables » car permettant une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières de produits agricoles et d'élevage, au profit notamment de la juste rémunération du travail des plus vulnérables que sont les paysans et paysannes ;
- « Durables » car soutenant une nécessaire transformation des systèmes agricoles et alimentaires, afin d'offrir des produits de qualité, agroécologiques et biologiques, qui garantissent la santé des familles paysannes et des consommateurs, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, enfin le maintien d'activité et d'emplois décents sur les territoires ruraux ;
- « Durables » car permettant la pleine participation d'organisations professionnelles paysannes au sein de filières plus transparentes, pour rééquilibrer les rapports de force entre acteurs économiques au bénéfice des familles paysannes et des consommateurs.

1^{er} défi : Soutenir les transitions agroécologiques et l'agriculture biologique

Nombreuses sont les familles paysannes des pays du Sud confrontées à une crise écologique sur leurs territoires et la dégradation croissante des sols cultivés ou pâturés - quand ils n'ont pas été abandonnés -, qui plus est dans des zones soumises à une forte pression démographique. Certaines d'entre-elles ont adopté des pratiques promues par la révolution verte, qui ont montré leurs limites pour maintenir voire augmenter durablement les rendements ; elles se retrouvent dans une dépendance dangereuse vis-à-vis des intrants externes de synthèse et font face à une rentabilité économique bien souvent insuffisante. Cette crise écologique et les limites actuelles de l'intensification conventionnelle les rendent encore plus vulnérables aux chocs climatiques [sécheresse, événements violents, etc.]. In fine, les problèmes sanitaires sont croissants pour les producteurs eux-mêmes, mais aussi les consommateurs et l'environnement, alors que les exigences sociétales de qualité et sécurité sanitaire des aliments et de protection de l'environnement augmentent partout dans le monde. Face à ces difficultés et aux défis majeurs que sont l'alimentation, l'emploi et l'adaptation aux changements climatiques, **l'évolution des systèmes de production, des modes de gestion des territoires et de leurs ressources, et la transformation des systèmes alimentaires sont inéluctables.**

La promotion et la consolidation de filières agricoles durables reposent donc sur les transitions agroécologiques, de même que sur l'agriculture biologique. Cette dernière est une étape intermédiaire qui permet de diminuer l'usage d'intrants externes de synthèse et pour les paysans, de retrouver ainsi plus d'autonomie. Ces transitions des systèmes de production sont elles-mêmes facilitées par la consolidation de telles filières.

Les produits issus de pratiques agroécologiques et biologiques offrent par ailleurs un avantage comparatif précieux aux organisations et familles paysannes pour se positionner sur certains marchés de produits de qualité, notamment urbains ou d'exportation.



Au quotidien, AVSF accompagne les transitions agroécologiques à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires : des dispositifs de co-construction d'innovations paysannes, tels que les champs-écoles, permettent à des paysans d'expérimenter et valider des combinaisons de pratiques agroécologiques pour intensifier la production et diminuer, voire abandonner les intrants chimiques de synthèse. L'accès aux semences, au crédit, à des intrants biologiques, à l'équipement et la petite mécanisation, ainsi qu'à des services vétérinaires de proximité, sont autant de leviers pour faciliter l'adoption de telles pratiques. La diversité des productions, au cœur des transitions agroécologiques, est alors essentielle pour limiter des risques de dépendance accrue à un seul marché ou de pertes liées à un choc climatique ; elle l'est également pour la protection de l'environnement et de la biodiversité animale et végétale. En combinant cultures d'export et productions destinées à l'autoconsommation ou la commercialisation sur des marchés locaux et régionaux, elle contribue à une autonomie alimentaire précieuse et la diversification des sources de revenus.

2^e défi : Créer ou consolider des organisations de producteurs fortes sur les territoires, les marchés et les filières

L'organisation de producteurs (OP) constitue le principal moyen pour renforcer l'implication des paysans et paysannes dans toutes les filières agricoles et agroalimentaires, capter une plus grande valeur ajoutée de leur production et permettre une redistribution plus équitable de la richesse créée.

L'action collective des paysans permet de revendiquer et assurer une plus grande maîtrise des facteurs de production, de collecter des volumes plus importants en réalisant des économies d'échelle, de répartir et diminuer les risques productifs et commerciaux. L'organisation permet de gagner du pouvoir et de la transparence dans la négociation des prix sur les marchés et de raccourcir parfois la filière grâce à une relation plus directe avec les acheteurs, voire les consommateurs. Elle facilite l'accès à des marchés valorisant au mieux les spécificités des agricultures paysannes, en particulier sur des filières de qualité liées à des garanties d'origine des produits.

Elle permet aux producteurs de conduire des actions communes : de l'amélioration de la qualité jusqu'à la transformation et une meilleure valorisation des productions pour créer et maintenir de la valeur ajoutée sur leurs territoires. En mutualisant et professionnalisant des services stratégiques (crédit, intrants, petit équipement, etc.)^[2], l'organisation assure une réduction des coûts de production. L'intégration des services de transformation, voire d'exportation au sein des OP, n'est pourtant pas systématique : elle demande un niveau d'investissement et de technologie parfois hors de portée des capacités financières et techniques de certaines organisations de producteurs. Pour ces dernières, l'enjeu est alors de contractualiser et entretenir des partenariats efficaces et équilibrés pour la transformation, la certification, la commercialisation voire l'export de leurs produits.

Lorsque les OP gèrent efficacement un service de commercialisation groupée, pour le marché local ou d'exportation, les producteurs membres captent naturellement une plus grande part de la richesse créée au sein des filières. Mais la commercialisation, et de surcroît l'exportation directe, se heurtent parfois à la difficulté d'obtention par les OP des agréments requis – coûts élevés, procédures complexes –, à des volumes de produits insuffisants ou encore un manque de maîtrise du marché international. L'OP doit alors présenter une efficacité économique et disposer d'une capacité de négociation suffisante pour que la contractualisation et vente à des acheteurs et exportateurs privés soient pertinentes dans la durée. Elle risque sinon d'être confrontée à des pratiques commerciales défavorables et peu transparentes de la part de ces acheteurs : absence de fixation de prix planchers, non-respect des engagements de volumes, pas de différenciation des prix selon la qualité des produits, exclusivité imposée, etc. Des pratiques d'autant plus fréquentes que ces sociétés sont parfois en situation d'oligopoles^[3].

Outre de permettre des rapports de force plus équilibrés entre les différents acteurs des filières, l'organisation de producteurs est indispensable pour assurer la représentativité du monde paysan : elle constitue un outil fondamental pour la défense de ses intérêts, par la négociation de pratiques et politiques plus favorables aux niveaux local, national et international auprès des collectivités – politique d'aménagement du territoire, obtention de lieux de vente publics, budgétisation d'infrastructures ou assistance technique, etc. –, des États ou du secteur privé.

Loin d'être dépassées, les organisations de producteurs restent donc des acteurs clés des dynamiques de développement territorial, dans leurs fonctions majeures de production et alimentation des populations, de génération de revenus familiaux et d'emplois ruraux, de gestion durable des ressources naturelles, enfin de représentation collective pour plus d'équité et de transparence dans les pratiques commerciales et les politiques publiques.

3^e défi : Transformer les systèmes alimentaires et relocaliser les échanges

La transition agroécologique implique également d'agir en amont et en aval des filières et **d'engager avec les différentes parties prenantes des territoires, une transformation des systèmes alimentaires dans leur ensemble.**

^[2] Y compris via des Entreprises de Services et Organisations de producteurs – ESOP, des GIE et des PME.

^[3] Tel est le cas de la filière cacao en Côte d'Ivoire, par exemple.

La relocalisation des systèmes alimentaires est un enjeu inhérent aux transitions agroécologiques, à laquelle contribue le développement de circuits courts.

AVSF soutient la mise en place de relations commerciales plus directes entre les organisations de producteurs qu'elle accompagne et les consommateurs, via la mise en place de marchés paysans agroécologiques et biologiques, de boutiques et kiosques dédiés aux produits paysans locaux, et l'articulation directe d'organisations paysannes avec des dispositifs d'achats publics (fourniture de cantines scolaires, etc.). En découle une participation active d'autres acteurs fondamentaux aux côtés des producteurs, que sont les consommateurs et les collectivités locales ; des complémentarités évidentes et liens de solidarité villes-campagnes se renforcent, le métier de « paysan » est revalorisé et des marchés pour les produits agroécologiques sont progressivement sécurisés. Cette relocalisation présente également les intérêts d'une mise en concurrence internationale réduite et d'une empreinte environnementale plus faible en raison du besoin limité de transports.

Valoriser sur ces marchés locaux des produits animaux et végétaux issus de transitions agroécologiques ou de l'agriculture biologique, repose sur la mise en place de systèmes de garantie, permettant d'assurer aux clients et consommateurs, le respect d'un cahier des charges précis (portant sur les pratiques agricoles ou d'élevage, les process, la qualité et traçabilité des produits, etc.), et aux producteurs, une meilleure rémunération grâce à des prix de vente plus élevés en comparaison des produits conventionnels. AVSF encourage et soutient ainsi des démarches de certification.

Sur les marchés locaux, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) sont mieux adaptés et moins coûteux que les labels internationaux.

Les SPG reposent sur un ancrage local et sur la participation directe des producteurs et de leurs organisations, des consommateurs et autres acteurs locaux comme les collectivités territoriales, à la définition des cahiers des charges et à la vérification de leur respect. Les certifications externes quant à elles, plus coûteuses et octroyées par des organismes tiers agréés, sont mobilisées dans le cas de produits du commerce équitable ou biologiques, le plus souvent destinés à l'export, pour garantir la conformité aux normes établies dans les pays de destination.

Quand leur marché le permet, il est pertinent pour des organisations de producteurs d'organiser la certification biologique de leurs productions, afin de proposer une garantie de qualité et de traçabilité ajoutant une forte valeur aux produits exportés.

AVSF appuie alors l'organisation d'un dispositif de contrôle interne exigeant et efficace, qui est l'occasion d'une importante structuration collective des activités de production et collecte. AVSF encadre parallèlement les démarches d'expérimentation visant l'amélioration des performances des systèmes de production exempts de tout intrant chimique de synthèse.

La relocalisation des échanges ne peut pour autant être l'unique voie : la concurrence est parfois forte sur les filières courtes ou les marchés de niches, et les filières longues restent nécessaires en cas de déficience d'approvisionnement ou pour garantir celui de denrées qui ne peuvent être produites partout, comme le sel et les épices historiquement, le café ou le cacao aujourd'hui par exemple en Europe.

Si la relocalisation des systèmes alimentaires et des échanges est donc nécessaire et pertinente, elle ne dédouane pourtant pas d'une nécessaire régulation des filières, soient-elles courtes ou longues, de la part des politiques et institutions publiques, et d'organisations ad-hoc ancrées territorialement, sur la base d'objectifs et d'enjeux socialement et politiquement construits.

4^e défi : Favoriser des partenariats et contrats respectueux entre organisations paysannes, transformateurs et distributeurs

Sans modèle préconçu, AVSF accompagne la mise en place de partenariats de long terme entre des organisations paysannes et des opérateurs économiques locaux, nationaux et internationaux des secteurs agroalimentaire, cosmétique et textile, engagés dans des pratiques d'approvisionnement vertueuses sur les plans environnemental, économique et social, en faveur de familles paysannes et leurs territoires. A même de valoriser les qualités et les caractéristiques des produits paysans auprès de leurs clientèles, ces opérateurs sont désireux d'établir une relation commerciale avec des organisations paysannes, basée sur la confiance, des valeurs et objectifs communs, et un engagement réciproque. Ces démarches peuvent s'inscrire dans le cadre de politiques de sourcing durable, d'approvisionnement responsable ou tout simplement de RSE⁽⁴⁾.

La contractualisation des échanges entre producteurs organisés et acheteurs, basée sur des relations transparentes et équilibrées, est nécessaire au développement de partenariats commerciaux et à la consolidation de filières réellement équitables et durables.

Elle permet de formaliser les engagements réciproques préalablement négociés, en termes de volumes et de prix, de standards de qualité, de délais et conditions de livraison, de préfinancement et de modalités de paiement, pour sécuriser l'activité commerciale des parties prenantes. Historiquement pratiquée sur les marchés d'export, elle tend à se développer sur des filières locales et nationales. Sur le marché interne, la contractualisation avec des grossistes, des entreprises de transformation implantées localement, des marchés institutionnels publics, des exportateurs ou encore des consommateurs (livraison régulière de paniers de produits), peut permettre aux OP d'écouler plus favorablement leurs produits.

En pleine expansion, l'agriculture dite « sous contrat » se caractérise par la fourniture à crédit de services d'intrants, trésorerie et/ou assistance technique par le premier acheteur (en général, une entreprise) en contrepartie de l'achat aux producteurs de volumes préétablis de leur récolte à venir, sous réserve qu'ils aient respecté le cahier des charges défini par l'acheteur. Cette modalité largement promue aujourd'hui, présente l'avantage pour les producteurs d'un marché garanti, conséquent et formalisé en début de campagne ; elle leur rend accessibles des services auxquels ils ont difficilement accès ou qui n'existent pas par ailleurs. L'agriculture sous contrat fait cependant débat, car sans garde-fous et contrôle, elle présente aussi des risques indéniables pour les paysans : maintien d'une asymétrie de pouvoir avec un client unique dans la négociation des termes des contrats, absence de sanctions en cas de non-respect des dispositions contractuelles par l'entreprise, report des risques inhérents à l'ac-

tivité agricole sur les seuls producteurs, endettement, perte d'autonomie dans le choix des cultures, des itinéraires techniques et des marchés, spécialisation à outrance et perte de résilience des systèmes de production, exploitation des ressources naturelles, augmentation des coûts de production et rentabilité limitée.

AVSF expérimente des relations d'agriculture sous contrat entre paysans et entreprises agroalimentaires qui soient systématiquement établies, non pas avec des producteurs individuels, mais avec des organisations de producteurs.

Les OP permettent en effet de rééquilibrer en partie les rapports de force entre les deux parties. Elles permettent aussi aux producteurs membres de gérer certains services collectifs mieux adaptés à leurs besoins, au bénéfice également des entreprises qui peuvent alors leur déléguer ces responsabilités.

Cette contractualisation entre organisations paysannes et entreprises n'exonère cependant pas les pouvoirs publics de jouer leur rôle fondamental de réglementation et d'encadrement de l'agriculture sous contrat, pour veiller au respect par les entreprises, nationales et internationales, des droits des paysans et de leurs obligations pour des pratiques commerciales justes.

L'engagement historique d'AVSF dans la défense et promotion du commerce équitable répond aux enjeux centraux d'incitation à la transition agroécologique et à la production biologique, de contribution au renforcement d'OP fortes et de contractualisation équilibrée des échanges, pour des filières agricoles réellement équitables et durables.

Les labels de commerce équitable Fairtrade - Max Havelaar, SPP⁽⁵⁾, Fair for Life promeuvent dans leurs standards les transitions agroécologiques des systèmes de production. Parmi eux, SPP exige même la certification biologique.

Le commerce équitable est également un outil puissant pour la structuration et professionnalisation d'organisations de producteurs, car il crée des conditions de marchés favorables à des partenariats justes et de long terme : prix minima garantis assurant aux producteurs des revenus décents, contractualisation avec une organisation paysanne démocratique et transparente, engagements commerciaux pluriannuels, préfinancement des récoltes par l'acheteur, prime de développement pour des projets collectifs. Ces conditions avantageuses permettent l'émergence ou la consolidation d'organisations professionnelles de paysans historiquement exclus des espaces de dialogue et des marchés, qui se dotent de mécanismes de gestion et gouvernance efficaces, incluant la nécessaire participation des femmes et des jeunes. Elles permettent la professionnalisation de la gestion entrepreneuriale de ces organisations, qui parviennent ainsi à se positionner sur les marchés déjà exigeants du commerce équitable (transparence de la gestion financière, traçabilité et qualité des produits, etc.) puis à investir finalement d'autres marchés plus conventionnels, mais de qualité et rémunérateurs.

⁽⁴⁾ Responsabilité sociale [ou sociétale] des entreprises.

⁽⁵⁾ Symbole des producteurs paysans.



Forme la plus aboutie de contractualisation des échanges, le commerce équitable garantit des engagements commerciaux de long terme et le respect de prix minima couvrant largement les coûts de production des producteurs. Créatrices d'emplois par les services développés, les organisations ainsi renforcées parviennent in fine à se positionner et négocier une juste rémunération de leur travail sur d'autres marchés de qualité.

Plusieurs démarches de certification estampillées « développement durable » ont été parallèlement impulsées par des acteurs dominants des filières agroalimentaires et textiles, visant notamment à éviter de nouveaux scandales sanitaires et sociaux sur des filières sensibles. Il s'agit notamment des initiatives RSPO^[6] sur l'huile de palme, 4C sur le café, BCI^[7] sur le coton, SFA sur les fibres animales. **Mais ces standards restent toutefois trop flous et basés sur des engagements minima.**

Le label Rainforest Alliance - UTZ (deux systèmes récemment fusionnés), en plein essor sur les filières café, cacao, thé et banane, a également été développé par les acteurs de l'aval des filières. Pour leurs initiateurs, cette démarche vise à sécuriser leurs approvisionnements, tout en répondant aux questionnements croissants de la part des consommateurs sur les impacts environnementaux et sociaux des produits qu'ils consomment : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect du droit du travail et de la santé des travailleurs. **Ce label présente cependant des limites importantes, en comparaison des standards du commerce équitable, au regard des enjeux multisectoriels (social, environnemental et économique) pour contribuer à des filières réellement équitables et durables.** Sur le plan économique, l'absence de prix minimum garanti expose les producteurs aux fluctuations des cours mondiaux au même titre que ceux ne disposant d'aucune certification. Les conditions contractuelles ne sont pas différentes de celles du marché

conventionnel en termes de fixation des prix, d'engagement dans la durée et de préfinancement. L'octroi de primes négociées entre les producteurs et les premiers acheteurs dans le système UTZ est son seul avantage économique, mais les montants ne contribuent pas significativement à l'augmentation des revenus des producteurs. Enfin, sur les plans social et politique, ces démarches ne font pas leurs enjeux d'inclusion des populations vulnérables dans les filières porteuses, de développement du milieu rural via la consolidation d'organisations de producteurs fortes, ni de promotion et valorisation spécifiques des agricultures paysannes et de leurs produits.

Le marché du commerce équitable, loin d'être une simple niche, est en pleine croissance au niveau mondial, y compris sur des marchés nationaux et Nord-Nord. **AVSF défend un commerce équitable exigeant, qui soit au service des producteurs paysans et de leurs organisations. En alliance avec Commerce Équitable France dont elle est membre, AVSF soutient également les initiatives du commerce équitable pour démontrer la pertinence d'appliquer ses principes fondamentaux, à l'ensemble des marchés de produits agricoles, textiles et cosmétiques.**

Le commerce équitable doit en effet être compris comme un puissant outil de transformation des filières agricoles et des systèmes alimentaires dans leur globalité : il est, et le sera de plus en plus, source d'influence et d'inspiration des pratiques commerciales et partenariales d'une diversité d'opérateurs commerciaux ayant pour objectif de développer des filières équitables et durables.

^[6] Roundtable on Sustainable Palm oil (<https://rspo.org/>)

^[7] Better Cotton Initiative : <https://bettercotton.org/about-bci/who-we-are/>

Des recommandations pour promouvoir et consolider des filières agricoles équitables et durables

→ À destination des acteurs commerciaux :

- Adopter des politiques d'approvisionnement en priorité auprès d'organisations de producteurs engagées dans les transitions agroécologiques et l'agriculture biologique, et valorisant les spécificités des agricultures paysannes et de leurs produits.
- Privilégier un engagement commercial pluriannuel auprès de producteurs organisés, pour sécuriser leurs ventes et leur permettre d'investir dans leurs systèmes de production.
- S'engager à respecter un prix rémunérateur, qui : 1) couvre les coûts de production, 2) permette une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux des producteurs et de leurs familles, et 3) permette de dégager une marge pour des investissements nécessaires à la production et à la gestion durable des ressources naturelles.
- Accorder dans ce cadre un préfinancement partiel aux organisations de producteurs partenaires, leur permettant d'assurer la collecte des produits et la commercialisation groupée.
- Encourager systématiquement la diversification des marchés des organisations de producteurs partenaires, et des stratégies commerciales leur permettant de réduire leurs risques et valoriser l'ensemble de leurs productions.

→ À destination des systèmes de garantie :

- Dans le cas des labels de commerce équitable dissociés de la certification biologique, renforcer les standards sur les plans agronomique et environnemental, pour promouvoir des transitions agroécologiques plus ambitieuses et l'agriculture biologique.
- Dans le cas du système de garantie Rainforest Alliance-UTZ, et des SPG développés autour de l'agroécologie, reprendre les principes fondamentaux du commerce équitable pour effectivement contribuer au développement de filières équitables et durables.
- Renforcer la participation des producteurs organisés à la gouvernance effective des systèmes de garantie, afin d'assurer la prise en compte prioritaire de leurs besoins et intérêts.

→ À destination des pouvoirs publics français :

- Développer des programmes d'appui et des fonds d'investissements visant à renforcer les capacités des familles paysannes à s'inscrire dans des trajectoires de transition agroécologique et d'agriculture biologique : sécurisation foncière, accès au crédit, à la petite mécanisation, l'eau d'irrigation, des services adaptés d'expérimentation, de formation et de conseil à l'exploitation, de gestion collective au niveau des terroirs, de fourniture de biens et services adaptés en amont et en aval de la production, etc.
- Défendre la renégociation des accords de libre-échange entre l'Union européenne et d'autres parties (et notamment les accords de partenariats économiques) pour éviter tout impact négatif sur les filières agricoles du Sud et les producteurs paysans, et pour assurer le respect de normes sociales, sanitaires et environnementales.
- Développer des programmes d'appui aux filières du commerce équitable dans les PMA et PRI, visant l'insertion d'un plus grand nombre d'organisations de producteurs à ce marché, de même que l'insertion des jeunes producteurs dans ces filières, facteur déterminant pour assurer une continuité de production et leur durabilité.

→ À destination des États du Sud :

- Adopter des politiques agricoles favorisant l'agroécologie et l'agriculture biologique, et des politiques commerciales s'inspirant des principes fondamentaux du commerce équitable.
- Faciliter le développement par le secteur bancaire, d'outils financiers adaptés aux organisations de producteurs pour la collecte et la commercialisation de leurs produits (taux bonifiés, fonds de garantie, etc.).
- Développer des programmes d'appui et des mesures incitatives (subventions / exonération de taxes sur certains intrants et équipements) visant à renforcer les capacités des organisations paysannes en agroécologie et agriculture biologique, et faciliter et alléger leurs démarches d'export (conditions d'octroi d'agrément à exporter, fiscalité appliquée aux organisations de producteurs, etc.).
- Développer des normes d'agriculture biologique et d'agroécologie au niveau national et/ou d'espaces communautaires.
- Promouvoir les produits locaux issus de l'agriculture familiale pour la consommation interne, via de la sensibilisation grand-public et des démarches de labellisation d'origine (étiquetage / labels Origine pays, labels produits paysans et/ou agroécologiques, etc.).
- Orienter les achats publics vers des produits locaux agroécologiques, issus des organisations paysannes, notamment dans la restauration collective et scolaire, et tout programme de filets sociaux, via la construction volontariste de procédures d'approvisionnement et de cahiers des charges adaptés.
- Créer un environnement économique favorable pour faciliter la mise à l'échelle de l'agroécologie paysanne, en limitant la concurrence liée à certains produits importés à bas prix sur les marchés locaux et nationaux, afin de développer les circuits courts et faciliter l'intégration des organisations paysannes dans les filières nationales ou régionales d'alimentation des marchés urbains.
- Réglementer et assurer l'encadrement et le contrôle de l'agriculture sous contrat pour veiller au respect des droits des paysans impliqués et à des relations commerciales équilibrées et justes.

Quelques références

PROJET ÉQUITÉ

→ Commerce équitable en Afrique de l'Ouest

Renforcement des capacités de 23 organisations (représentant environ 20 800 producteurs) dans des dynamiques de commerce équitable en Afrique de l'Ouest, appui à l'émergence de plateformes nationales d'organisations certifiées et consolidation du réseau ouest-africain du commerce équitable FTA-WAN, afin de soutenir l'essor du commerce équitable dans la sous-région.

PROJET PAPAS NATIVAS HUANCVELICA

→ Pommes de terre et commerce équitable au Pérou

Soutien à la récupération, production et commercialisation de pommes de terre natives de plus de 600 familles paysannes indigènes de zones d'altitude de Huancavelica sur les marchés nationaux et internationaux.

PROJET PROCACAO HAÏTI

→ Du cacao de qualité et équitable au Nord d'Haïti

Consolidation d'une fédération de 8 coopératives de petits planteurs (3000 familles) du Nord d'Haïti et de 3 coopératives de la Grande Anse (1500 familles) pour la production, transformation et commercialisation d'un cacao fermenté sur les marchés du commerce équitable, bio et de qualité.

PROJET COMMERCE ÉQUITABLE CÔTE EST

→ Commerce équitable de vanille, litchis, fruits et épices à Madagascar

Appui à plusieurs coopératives et centrales de coopératives de producteurs malgaches (1500 familles) pour commercialiser leur production de litchis, vanille et épices, cacao, sucre, sur les marchés du commerce équitable.

PROJET ÉLEVAGE DURABLE BAYANKHONGOR

→ Élevage et cachemire durable dans le désert de Gobi en Mongolie

Appui à la production et à la valorisation du cachemire (et autres produits de l'élevage) dans des conditions respectueuses de l'environnement, par 1500 familles d'éleveurs nomades de 5 soums de la province de Bayankhongor.

PROJET MARCHÉS PAYSANS PÉROU

→ Des marchés paysans "de la parcelle à l'assiette" au Pérou

Installation ou renforcement de marchés alternatifs paysans dans les régions péruviennes de Cusco, Piura et Huancavelica, au bénéfice de plus de 3000 producteurs paysans.

PROJET RIZ CAMBODGE

→ Une filière rizicole mieux structurée au Cambodge

Appui à l'amélioration et l'organisation de la production paysanne de riz, ainsi qu'à la structuration de la filière entre coopératives, organisations paysannes et entreprises transformatrices pour une meilleure valorisation au niveau national et international.

Rédaction collective sous la coordination de :

Romain Valleur, Frédéric Apollin, Carline Mainenti, Anaïs Chotard
Avec les contributions de Christophe Boscher, Sylvain Bleuze,
Myriam Mackiewicz-Houngue, Paulin Hyac, Patrick Caron, Guy Durand,
Philippe Collin, Jean-Michel Thomas.

Ressources bibliographiques

→ **Texte de référence** « Le renforcement des organisations économiques paysannes pour une insertion favorable et juste des petits paysans sur les marchés », AVSF, 2008

→ **Actes de l'atelier** « Organisations paysannes et filières en Afrique de l'Ouest », AVSF, 2010

→ **Note de positionnement** « Des filières plus courtes et citoyennes et des achats publics nationaux pour lutter contre les prix bas aux producteurs, les prix hauts aux consommateurs et la faim dans le monde », AVSF, 2011

→ **Texte de référence** « Pour un commerce équitable au service des organisations de producteurs », AVSF, 2011

→ **Actes de l'atelier** « Commerce Equitable et petits producteurs en Afrique de l'Ouest », AVSF, 2012

→ **Note** « 20 ans après, le commerce équitable sert-il encore à quelque chose ? », AVSF, 2013

→ **Fiche** « Les expériences innovantes d'AVSF : Agroécologie et circuits courts en Équateur », AVSF, 2013

→ **Document** « Répondre aux défis du XXI^e siècle avec l'agroécologie : pourquoi et comment ? », Coordination Sud, Gret-AVSF, 2013

→ **Note** « L'agriculture sous contrat peut-elle contribuer au renforcement des agricultures paysannes et à la souveraineté alimentaire des populations du sud ? », Coordination Sud - AVSF, 2014

→ **Guide méthodologique** « Orientations pour la construction de programmes de renforcement des capacités des organisations de producteurs », AVSF, 2017 [2^e édition]

→ **Note** « Un commerce équitable pour un soutien efficace aux agricultures paysannes », Coordination Sud - AVSF, 2017

Association française de solidarité internationale, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières agit depuis plus de 40 ans avec les communautés et organisations paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés...
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 60 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social. AVSF est reconnue d'utilité publique en France.

Siège

14 avenue Berthelot
[bâtiment F bis]
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org